

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Le Mercredi 13 Avril 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Millas dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal à Millas.

Date de la convocation : 5 Avril 2016

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BOSCH à Michel HOET,
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,
Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE

- 01. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**
- 02. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.**
- 03. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.**
- 04. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**
- 05. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.**
- 06. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.**
- 07. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2015 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**
- 08. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.**
- 09. BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES AFFECTATION DES RESULTATS 2015.**
- 10. EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS PRIMITIFS 2016.**
- 11. TAUX D'IMPOSITION.**

12. SUBVENTION 2016 AU FOOTBALL CLUB DE LA TET.

13. SUBVENTION A LA CHARTE INTERCOMMUNALE DU CANTON DE MILLAS.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

01. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

2016-01

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Nombres de membres en exercice : 27
Nombres de membres présents : 23
Nombres de suffrages exprimés : 26
VOTES : Abstentions : 05 Pour : 21
Date de convocation : 5 Avril 2016

Séance du 13 Avril 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sorti de la salle des débats.

1^{er} L'oi donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		-	444 866,56		444 866,56	
Opérations de l'exercice	357 434,47	395 954,00	100 988,73	632 086,28	458 423,20	1 028 040,28
TOTAUX	357 434,47	395 954,00	545 855,29	632 086,28	903 289,76	1 028 040,28
Résultats de clôture		38 519,53		86 230,99		124 750,52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	357 434,47	395 954,00	545 855,29	632 086,28	903 289,76	1 028 040,28
RESULTATS DEFINITIFS		38 519,53		86 230,99		124 750,52

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Régis BIENAIME, Denis BRU,

Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL,

Nathalie MOÛRET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES,

Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BOSQ à Michel HOET

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Claude PÉRON à Anna OTON-MADINE

Pour expédition conforme,



Le Maire,
Damienne BEFFARA

Transmis à la Préfecture des P.O. le **22 AVR. 2016**
par **plm** par porteur

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Affiché le **22 AVR. 2016**

02. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

2016-02

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Nombres de membres en exercice : 27

Nombres de membres présents : 23

Nombres de suffrages exprimés : 26

VOTES : Abstentions : 05 Pour : 21

Date de convocation : 5 Avril 2016

Séance du 13 Avril 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sortie de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés			1 520 144,50		1 520 144,50	-
Opérations de l'exercice	300 085,80	521 291,87	113 887,21	-	413 973,01	521 291,87
TOTAUX	300 085,80	521 291,87	1 634 031,71	1 731 677,22	1 934 117,51	2 252 969,09
Résultats de clôture		221 206,07		97 645,51		318 851,58
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	300 085,80	521 291,87	1 634 031,71	1 731 677,22	1 934 117,51	2 252 969,09
RESULTATS DEFINITIFS		221 206,07		97 645,51		318 851,58

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Régis BIENAIME, Denis BRU,

Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL,

Nathalie MÔURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES,

Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BQSC à Michel HOET

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Clément PERSON à Anna OTON-MADINE

Pour expédition conforme,



Le Maire,
Damienne BEFFARA

Transmis à la Préfecture des P.O. le 22 AVR. 2016
par porteur

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Affiché le 22 AVR 2016

03. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

2016-03

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombres de membres en exercice : 27
 Nombres de membres présents : 23
 Nombres de suffrages exprimés : 26
 VOTES : Abstentions : 06 Pour : 20
 Date de convocation : 5 Avril 2016

Séance du 13 Avril 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damien BEFFARA, est sorti de la salle des débats.

1° Le Conseil donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 251 462,96	3 628 526,60	2 096 818,20 7 174 833,06	9 370 425,45	2 096 818,20 10 426 296,02	- 12 998 952,05
TOTAUX	3 251 462,96	3 628 526,60	9 271 651,26	9 370 425,45	12 523 114,22	12 998 952,05
Résultats de clôture Restes à réaliser		377 063,64	71 015,01	98 774,19	71 015,01	475 837,83 -
TOTAUX CUMULES	3 251 462,96	3 628 526,60	9 342 666,27	9 370 425,45	12 594 129,23	12 998 952,05
RESULTATS DEFINITIFS		377 063,64		27 759,18		404 822,82

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BOSCH à Michel HOET
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL
 Claude PERSON à Anna OTON-MADINE

Pour expédition conforme,



**Le Maire,
 Damien BEFFARA**

Transmis à la Préfecture des P.O. le **22 AVR. 2016**
 par **plm**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Affiché le **22 AVR. 2016**

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

04. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, avec 22 voix pour, 5 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

05. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, avec 22 voix pour, 5 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

06. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, avec 21 voix pour, 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

07. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2015 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2015 du service de l'eau en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Recettes y compris excédent 2014 reporté</i>	<i>395 954.00 euros</i>
<i>Dépenses.....</i>	<i>357 434.47 euros</i>
<i>Excédent de clôture</i>	<i>38 519.53 euros</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Recettes réalisées.....</i>	<i>632 086.28 euros</i>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>0.00 euros</i>

Total produits..... 632 086.28 euros

<i>Dépenses réalisées y compris déficits reportés.....</i>	<i>545 855.29 euros</i>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>0.00 euros</i>

Total des charges 545 855.29 euros

Excédent 86 230.99 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2015, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

ADOPTÉ, avec 21 voix pour, 6 abstentions, la balance des comptes 2015 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2016 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté 8 519.53 euros

Chapitre 001

Excédent de recettes d'investissement reportées..... 86 230.99 euros

Excédent de restes à réaliser reportés..... 0.00 euros

Excédent capitalisé (1068) 30 000.00 euros

08. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2015 du service de l'assainissement en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2014 reporté521 291.87 euros

Dépenses.....300 085.80 euros

Excédent de clôture221 206.07 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 1 731 677.22 euros

Reste à réaliser 0.00 euros

Total produits..... 1 731 677.22 euros

Dépenses réalisées y compris déficits reportés..... 1 634 031.71 euros

Reste à réaliser 0.00 euros

Total des charges 1 634 031.71 euros

Résultat + 97 645.51 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

***CONSIDERANT** que, pour l'exercice 2015, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,*

***ADOPTÉ**, avec 21 voix pour, 6 abstentions, la balance des comptes 2015 certifiée exacte par le receveur municipal,*

***DECIDE** de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2016 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,*

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté 41 206.07 euros

Chapitre 001

Excédent de recettes d'investissement reportées..... 97 645.51 euros

Déficit de restes à réaliser d'investissement reportés..... 0.00 euros

Excédent capitalisé (1068) 180 000.00 euros

**09. BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2015.**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2015 du budget général en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2014 reporté 3 628 526.60 euros

Dépenses..... 3 251 462.96 euros

Excédent de clôture 377 063.64 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris excédent reporté 9 370 425.45 euros

Reste à réaliser 0.00 euros

Total produits 9 370 425.45 euros

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté 9 271 651.26 euros

Reste à réaliser 71 015.01 euros

Total des charges..... 9 342 666.27 euros

Résultat + 27 759.18 euros

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2015, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOPTE, avec 21 voix pour, 6 abstentions, la balance des comptes 2015 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2016 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 123 000.00 euros

Chapitre 001

Excédent investissement reporté..... 98 774.19 euros

Déficit de restes à réaliser reporté... 71 015.01 euros

Excédent capitalisé (1068)..... 254 063.64 euros

10. EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS PRIMITIFS 2016.

La Maire présente les budgets primitifs de l'année 2016 qui comprennent le budget principal de la commune, les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Le Conseil Municipal, OUI le Maire, Après en avoir délibéré,

APPROUVE, avec 21 voix pour, 6 abstentions, les budgets primitifs de l'année 2016 selon les équilibres financiers des balances comptables annexés à la présente délibération,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

EQUILIBRE FINANCIER

BUDGETS PRIMITIFS 2016

COMMUNE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	2 938 388,64	2 938 388,64	0,00
FONCTIONNEMENT	3 402 000,00	3 402 000,00	0,00
CUMUL	6 340 388,64	6 340 388,64	0,00

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	394 645,51	394 645,51	0,00
FONCTIONNEMENT	347 166,07	347 166,07	0,00
CUMUL	741 811,58	741 811,58	0,00

SERVICE DE L'EAU POTABLE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	403 080,99	403 080,99	0,00
FONCTIONNEMENT	431 519,53	431 519,53	0,00
CUMUL	834 600,52	834 600,52	0,00

22-04-16
PREFPO

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

11. TAUX D'IMPOSITION.

Le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2016 les taux d'imposition communaux de la manière suivante :

- 14,43 % pour la taxe d'habitation,
- 21,61 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 51.88 % pour la taxe sur le foncier non bâti,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

12. SUBVENTION 2016 AU FOOTBALL CLUB DE LA TÊT.

Michel HOET, Président du Football Club de la Têt,
a quitté la salle lors des débats.

La Maire indique que le Président du Football Club de la Têt sollicite une avance de subvention sur l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, à titre d'avance sur l'année 2016, une subvention de 2 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

13. SUBVENTION A LA CHARTE INTERCOMMUNALE DU CANTON DE MILLAS.

Damienne BEFFARA, Présidente de la Charte Intercommunale,
a quitté la salle lors des débats.

L'Adjointe au Maire,

Fait part de la demande de subvention d'un montant de 4 093 € 74 correspondant au premier trimestre 2016 de la Charte Intercommunale du Canton de Millas,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 22 Avril 2016
par porteur
Préfecture. Service courrier
reçu le 22.04.2016
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 22.04.2016

Rappelle que cet établissement est en cours de dissolution,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE *d'allouer, à titre du premier trimestre 2016, une subvention de 4 093.74 €,*

DIT *que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016,*

HABILITE *la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*